

Province de Québec
Municipalité de Saint-Zénon



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE, LE 21 DÉCEMBRE 2021, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.

Sont présents : Messieurs Pierre Allard, Réjean Marion, François Laplante, Daniel Fabre, et Madame Anne Cyr.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

**1. OUVERTURE
(résolution no 170-12-20)**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et que cet état d'urgence sanitaire a été renouvelé périodiquement depuis;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres ;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis-clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence.

**2. ORDRE DU JOUR
(résolution no 171-12-20)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3. ADOPTION DU BUDGET 2021
(résolution no 172-12-20)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'adopter le budget 2021 tel que présenté.

revenus de fonctionnement	budget 2021
taxes	1 524 391 \$
paiement tenant lieu de taxes	238 426 \$
services rendus	30 285 \$
imposition de droits	80 000 \$
amendes et pénalités	41 000 \$
intérêts	8 050 \$
autres revenus	2 500 \$
transferts	420 619 \$
TOTAL	2 345 271 \$

revenus d'investissement	budget 2021
subventions	271 474 \$
surplus accumulé non affecté	359 833 \$
fonds de roulement	89 618 \$
Fonds réservés	20 000 \$
TOTAL	740 925 \$
TOTAL des revenus et affectations	3 086 196 \$

charges de fonctionnement	budget 2021
administration générale	537 793 \$
sécurité publique	371 148 \$
transport routier	587 467 \$
hygiène du milieu	595 925 \$
santé et bien-être	8 085 \$
aménagement et urbanisme	247 825 \$
loisirs et culture	293 910 \$
frais de financement	52 520 \$
TOTAL	2 694 673 \$

charges d'investissement	budget 2021
immobilisations au PTI	516 120 \$
remboursement capital-financement	105 400 \$
remboursement fonds de roulement	49 491 \$
TOTAL	671 011 \$
TOTAL des charges et affectations	3 365 684 \$
amortissement	279 488 \$
TOTAL sans amortissement	3 086 196 \$

Adoptée

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (résolution no 173-12-20)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 tel que présenté.

Immobilisations	2021	2022	2023
chemins	401 120 \$	200 000 \$	200 000 \$
véhicule voirie	50 000 \$		
équipement voirie			60 000 \$
éclairage de rues et parcs	50 000 \$		
bornes de recharge rapide		80 000 \$	
station de lavage à bateau		25 000 \$	
achat terrain (épuration)	15 000 \$		
TOTAL	516 120 \$	305 000 \$	260 000 \$

Adoptée

5. APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES HEURES DES EMPLOYÉS PAR POSTE BUDGÉTAIRE (résolution no 174-12-20)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la répartition des heures travaillées par chaque employé selon les différents postes budgétaires, et ce, au fin de l'exercice financier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu d'approuver pour l'exercice financier 2021 la répartition des heures travaillées par chaque employé selon les différents postes budgétaires tel que présentée.

Adoptée

6. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS (résolution no 175-12-20)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la rémunération des employés calculée selon la Politique relative aux titre d'emploi et aux échelles de salaire des employés de la municipalité de Saint-Zénon mis à jour le 14 décembre 2020, et ce, au fin de l'exercice financier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu d'approuver pour l'exercice financier 2021, la rémunération de chaque employé tel que présentée.

Adoptée

7. RÈGLEMENTS

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente le projet de règlement étant soumis pour adoption et résume le contenu ayant un intérêt public à la demande du président.

7.1 RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAXES 2021 (résolution no 176-12-20)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le projet de règlement relatif à l'imposition des taxes 2021, portant le numéro 589-ADM-20 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par monsieur Pierre Allard lors de la séance du 14 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté le projet de règlement et résumé son contenu ayant un intérêt public à la demande du président :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'adopter le règlement relatif à l'imposition des taxes 2021, lequel est identifié sous le numéro 589-ADM-20.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 15 h 10.

Richard Rondeau, maire

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière